



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-huitième session
Rome, 8-9 décembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

POUR

**LE PROGRAMME PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT RURAL
EN HAUTE-GUINÉE**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	vi
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Guinée	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	5
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du programme	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du programme	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Caractéristiques novatrices	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I.	COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II.	PREVIOUS IFAD LOANS TO GUINEA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA GUINÉE)	2
III.	CADRE LOGIQUE	3
IV.	PHASE ET DÉCLENCHEURS DU PROGRAMME	6
V.	TABLEAU DE COÛTS PAR PHASE	8
VI.	ORGANISATION ET GESTION	9
VII.	ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	11

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc guinéen (GNF)
1,00 USD	=	1 320 GNF
1 000 GNF	=	0,76 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

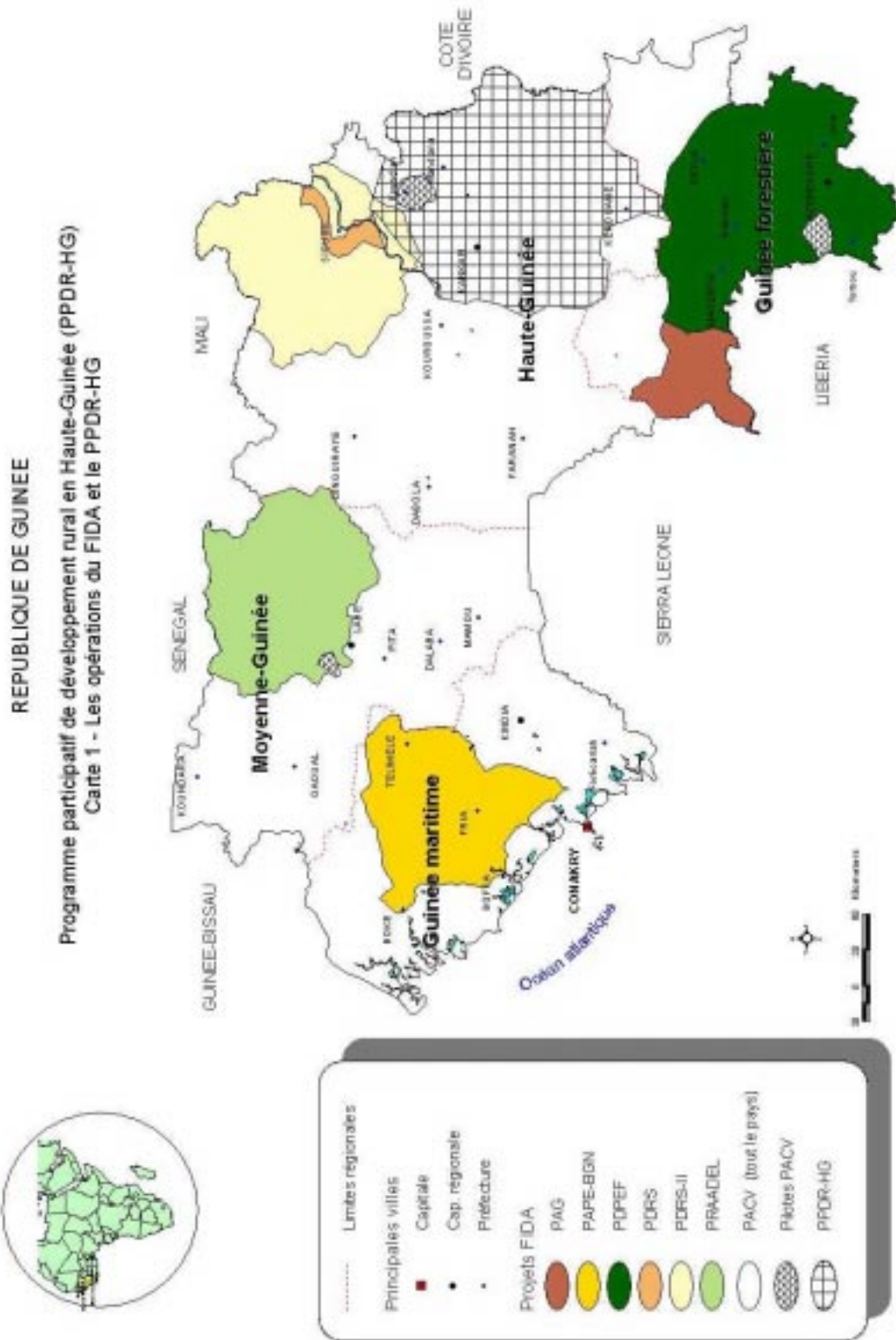
AFD	Agence française de développement
ASF	Associations de services financiers
BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
CCC	Comités consultatifs communautaires
CPP	Comité de pilotage du programme
CRD	Communes rurales de développement
FIL	Fonds d'investissement local
IPICP	Initiative pilote du FIDA concernant des investissements productifs à caractère communautaire
MFF	Mécanisme flexible de financement
PACV	Programme d'appui aux communautés villageoises
PTBA	Programme de travail et budget annuel
UCP	Unité de coordination du programme

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

PROGRAMME PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN HAUTE-GUINÉE

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République de Guinée
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	19,8 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	10,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,0 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,8 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	4,0 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires?

En Guinée, la pauvreté se concentre dans les zones rurales où 53% des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 294 USD par personne. Dans la région la plus durement touchée, la Haute-Guinée, on recense 62% de pauvres et 25% de personnes très pauvres. Les carences alimentaires sont endémiques et la malaria représente la première cause de mortalité. La pauvreté affecte encore plus durement les femmes, qui ont un accès limité à tous les facteurs de production. Leur niveau de scolarisation est nettement plus bas que celui des hommes, comme l'atteste le très faible taux d'alphabétisation des femmes (de l'ordre de 20%). La pauvreté est corrélée au travail non salarié et le revenu moyen des femmes non instruites équivaut à peu près à la moitié de celui des hommes qui n'ont pas été scolarisés. Les femmes n'ont pratiquement aucun accès à la terre et très peu de possibilités d'obtenir du crédit. Les bénéficiaires du programme, quelque 160 000 personnes, proviennent d'environ 200 villages sur les 400 que regroupent trois des plus pauvres préfectures de la région.

Pourquoi sont-ils pauvres?

La pauvreté est un phénomène complexe qui résulte de plusieurs facteurs, dont l'isolement géographique, le faible niveau d'instruction, faute d'écoles, l'absence de services médicaux convenables et le manque d'eau potable. Le mauvais état des routes limite l'accès des familles rurales aux services sociaux, aux intrants et aux marchés nécessaires à leurs activités économiques. N'étant quasiment pas en mesure d'investir dans leur exploitation ou à l'extérieur, les pauvres ne peuvent pas élever leur niveau de vie. L'impossibilité d'investir ne fait que perpétuer l'indigence. Les ressources du ménage et les ressources extérieures sont encore moins accessibles aux femmes qu'aux hommes, ce qui contribue aussi à la faible productivité et aux mauvaises conditions de vie.

En quoi le programme améliorera-t-il la situation de ces personnes?

En tant que catalyseur extérieur et temporaire, le programme devrait compléter les activités lancées par les bénéficiaires. Les activités du programme répondront à la demande des intéressés et seront planifiées par des groupements locaux composés d'hommes et de femmes. Le programme favorisera la participation des hommes et des femmes à la gestion du programme et à l'allocation des ressources. On les aidera, au moyen d'une formation, à établir des organisations locales viables, à prendre l'initiative et la tête de leur propre développement, avec leurs ressources et celles du programme. Ce dernier appuiera des investissements dans des infrastructures sociales et productives, destinés à accroître et diversifier les sources de revenus potentielles des ménages pauvres et favorisera la mise en place d'associations viables de services financiers (ASF) de proximité. Les organisations locales seront soutenues par les partenaires publics et privés associés à l'exécution et par les ONG sous contrat avec le programme.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme?

Le programme contribuera à l'identification des actions à entreprendre, l'établissement des priorités, la conception, la réalisation et l'évaluation des activités sociales et économiques menées par les hommes et les femmes des villages les plus pauvres de la zone d'intervention. Il aidera les bénéficiaires à participer à l'établissement des priorités et à la prise de décisions. Une fois définies les priorités et les activités, des groupes d'hommes et/ou de femmes constitués de leur propre gré procéderont à la mise en oeuvre. Les communautés seront chargées de préparer les demandes pour mettre en oeuvre ces activités et, après approbation, de gérer et d'entretenir les dispositifs créés. Les groupes bénéficieront d'une assistance technique locale, de l'appui d'entreprises privées et de services du secteur public, et recevront une aide pour négocier des arrangements contractuels appropriés avec ces partenaires. Les bénéficiaires prendront part à l'approbation des microprojets. Au cours de la



deuxième phase du programme, lorsque les capacités locales seront suffisamment développées, la conduite du programme sera déléguée aux représentants des bénéficiaires, aux termes d'un accord conclu avec le gouvernement.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
POUR
LE PROGRAMME PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT RURAL
EN HAUTE-GUINÉE

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Guinée d'un montant de 10,2 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme participatif de développement rural en Haute-Guinée. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il est proposé que ce programme, qui a été conçu au titre du Mécanisme flexible de financement (MFF), soit administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. La Guinée s'étend sur 246 000 km², aux confins de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Leone. À l'ouest, la côte Atlantique de 300 km de long est principalement en mangrove. En 1996, la population a été estimée à 7 millions d'habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,6%. La population rurale atteint 67%. Le développement social est faible et le pays était classé à la 160^{ème} place sur 175 en 1996, d'après l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les indicateurs de base sont très bas: l'espérance de vie à la naissance ne dépasse pas 46 ans, la mortalité infantile s'élève à 122 sur 1 000 naissances et la mortalité maternelle à 660 sur 100 000 naissances vivantes. Le taux global d'alphabétisation des adultes est de 34,8%, tandis que celui des femmes figure parmi les plus faibles du continent africain (19%). L'évaluation de la pauvreté effectuée en 1994/95 a révélé qu'elle demeurait considérable (40% de la population totale) et frappait beaucoup plus durement les zones rurales où elle touchait 52,5% des habitants, contre 15,4% dans les villes.

2. Plus de la moitié de la population (54%) exerce une activité agricole. Les 443 000 ménages agricoles comptent en moyenne une huitaine de membres, dont la moitié ont moins de 18 ans. La dimension moyenne des exploitations est légèrement supérieure à 2 hectares par famille et varie considérablement d'une région à l'autre. Les forêts couvrent 59% du territoire, tandis que les terres cultivées occupent environ 46,9% (1994). Les sols, dont la qualité est généralement moyenne à médiocre, doivent rester longtemps en jachère pour retrouver leur fertilité avec un faible apport d'intrants. Environ 26% des 6,2 millions d'hectares de terres cultivables, soit 1,6 million d'hectares, sont actuellement mis en culture. Les bas-fonds et les plaines alluviales occupent respectivement

¹ Pour tous renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



80 000 et 440 000 hectares. Le climat tropical se caractérise par des précipitations comprises entre 1 000 et 4 000 mm/an et une saison des pluies de cinq à huit mois alternant avec une saison sèche de quatre à sept mois. L'élevage, qui se chiffrait en 1996 à 2,2 millions de bovins N'dama et 2 millions d'ovins et de caprins, joue un rôle économique majeur. En Guinée, la pêche se pratique en eau douce ou salée.

3. Les eaux superficielles sont abondantes: la plupart des grands fleuves de l'Afrique occidentale prennent leur source en Guinée, notamment le Niger, le Sénégal, la Gambie, le Koliba et leurs affluents. Riche en ressources minières, le pays abrite 30% des réserves mondiales de bauxite et se classe à la deuxième place des producteurs de minerais. L'orpaillage est répandu et la production industrielle est concentrée en Haute-Guinée où l'on extrait également du diamant.

4. **Économie.** En 1984 le changement de conjoncture économique et politique a débouché sur l'adoption de programmes de réformes structurelles inspirés par le Fonds monétaire international, qui se sont traduits par une dévaluation substantielle du franc guinéen, la privatisation ou la liquidation des entreprises publiques, la libéralisation des échanges, la levée du contrôle des prix, la restructuration du système bancaire et un examen de l'emploi dans la fonction publique. D'autres réformes plus ou moins profondes ont été mises en oeuvre. Ces réformes, associées à l'accroissement des investissements étrangers dans les activités extractives, ont fait progresser le PNB de 4,1% par an, en moyenne, entre 1985 et 1996. À la fin de l'année 1997, la dette extérieure du pays se montait à 3,2 milliards de USD, soit 86% du PNB, et le service de la dette atteignait 21,5% du total des exportations de biens et de services. La dette a été rééchelonnée à plusieurs reprises, dont la dernière fois en 1997.

5. **L'agriculture,** qui fournit un revenu à 80% de la population et représente 25,8% du PNB, reste la première source d'emplois. Les réformes visant les échanges et le marché ont entraîné une hausse de la production alimentaire, notamment celle du paddy (la principale culture alimentaire) qui s'est chiffrée à 5% par an et des exportations de coton, de fruits et de caoutchouc. Aussi la valeur ajoutée du secteur a-t-elle progressé de 4 à 5% par an entre 1991 et 1995, ce qui a contribué substantiellement à la croissance globale de l'économie. Par suite, les importations de riz ont considérablement baissé, passant de 300 000 tonnes en 1992 à 229 000 tonnes en 1996, et la part de l'agriculture dans le total des exportations est passée de 8,6% à plus de 15% sur la même période. Toutefois cette croissance relève plus d'une expansion de la superficie des terres cultivées (supérieure à 3%) que d'une hausse des rendements (1%).

6. **Politiques.** Les mesures, les objectifs et les stratégies arrêtés par le gouvernement pour développer le secteur agricole ont été formulés dans la "Lettre de politique agricole", qui met l'accent sur les actions suivantes: i) promouvoir la sécurité alimentaire afin de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations; ii) dynamiser les exportations traditionnelles du pays (par exemple, café, bananes, ananas, agrumes et produits du palmier); iii) mettre au point des méthodes de production durables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté rurale; iv) assurer la protection de l'environnement et l'utilisation écologiquement viable des ressources naturelles; et v) mieux exploiter les ressources halieutiques et l'élevage. Plusieurs voies ont été suivies pour réaliser ces objectifs, notamment l'extension du réseau routier et de l'infrastructure commerciale, le retrait de la participation de l'État aux activités productives, l'amélioration des services d'appui et du financement rural, et un effort spécial en faveur des filières de commercialisation.

7. Le gouvernement applique une politique de décentralisation du développement rural en renforçant les capacités et les pouvoirs des autorités locales élues dans les *communes rurales de développement (CRD). Le principal instrument dont il dispose à cet égard est le *Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), élaboré conjointement par la Banque mondiale et le FIDA en 1998.

B. Données d'expérience

8. Depuis 1980, le FIDA a financé huit projets en Guinée, pour un montant total de 67,7 millions de DTS, dont 11,4 millions au titre du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. Sur les quatre projets en cours, trois sont centrés sur le développement local et le quatrième appuie la politique du gouvernement en matière de développement rural décentralisé. Conçue et conduite par des ONG locales, une recherche-action (initiative pilote du FIDA concernant des investissements productifs à caractère communautaire) est menée afin d'élaborer et de mettre à l'essai d'autres modalités de planification, d'exécution et de financement pour les infrastructures collectives financées par le biais d'un fonds d'investissement local (FIL). La faisabilité de l'élargissement du financement par le FIL à des infrastructures de production, essentielles à la réduction de la pauvreté, est à l'étude.

9. Le FIDA a tiré les enseignements suivants de son expérience en Guinée: i) participation: les bénéficiaires, et en particulier les agricultrices, réagissent favorablement à une approche participative fondée sur le groupe. Il est indispensable d'appuyer les organisations locales et les formations connexes, notamment l'alphabétisation fonctionnelle, pour assurer la participation directe des populations locales aux activités qui se déroulent au niveau du village. Dans cette perspective, le groupe cible devrait fixer les priorités, concevoir et planifier les activités, dans le cadre des projets et des programmes d'appui; ii) services financiers: les institutions financières officielles ne sont pas adaptées aux besoins des ménages de petits exploitants. C'est pourquoi il faudrait mettre en place des services financiers, notamment d'épargne et de crédit, en partant de la base, dans l'optique de confier aux bénéficiaires l'entière responsabilité de la mobilisation et de la gestion des ressources. À un stade ultérieur, des liens pourraient être établis avec le système formel par le biais du refinancement; iii) produits et commercialisation: la valeur du surcroît de production agricole et autre dépend beaucoup de l'existence de débouchés, ce qui suppose une infrastructure de transport appropriée, des filières de commercialisation et la diffusion d'information; iv) planification souple: les calendriers de mise en oeuvre devraient être suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à l'évolution des circonstances. Une phase initiale de recherche-action et de préparation est indispensable à la mise au point de processus réellement participatifs; v) gestion du projet: l'unité de coordination du projet devrait avoir pour rôle d'appuyer les initiatives locales, de planifier, de gérer financièrement et de suivre les activités, dont la mise en oeuvre serait sous-traitée aux secteurs public et privé ainsi qu'à des ONG locales. En raison de carences dans la gestion financière, il faudrait prévoir un appui extérieur spécialisé, comme c'est le cas dans les projets les plus récents.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Guinée

Politique de la Guinée en matière d'éradication de la pauvreté

10. La stratégie de développement économique et social du gouvernement et sa politique de développement rural décentralisé visent expressément la réduction de la pauvreté. La stratégie consiste avant tout à: i) encourager une croissance largement impulsée par le secteur privé, en mettant l'accent sur le secteur rural, ii) accroître la qualité des services et iii) améliorer la gouvernance et les capacités institutionnelles.

Activités de lutte contre la pauvreté menées par d'autres donateurs importants

11. La réduction de la pauvreté fait l'objet d'un consensus général parmi les donateurs. En formulant sa stratégie d'aide au pays, la Banque mondiale a parrainé une consultation nationale sur le développement communautaire, centrée sur la réduction de la pauvreté. Le PNUD a aidé le gouvernement à élaborer sa politique de développement humain durable, orientée, entre autres, sur la diminution de la pauvreté. Plusieurs autres donateurs multilatéraux et bilatéraux appuient des programmes antipauvreté ou les mesures de décentralisation du gouvernement. Toutefois l'impact



global sur la pauvreté a été plutôt limité en raison i) du manque de concordance dans les politiques, critères, approches et procédures appliqués par les donateurs et ii) de la capacité de coordination limitée du gouvernement.

Stratégie du FIDA en Guinée

12. Le FIDA se propose de faire reculer la pauvreté en Guinée en élevant les revenus agricoles et extra-agricoles de façon durable et en améliorant les conditions de vie des pauvres par des activités de développement social. Aussi le Fonds appuie-t-il les orientations du gouvernement dans les domaines de la décentralisation et de la croissance du secteur privé dans la perspective du développement rural, tout en renforçant le cadre institutionnel par la consolidation des organisations locales et la création d'ASF. La stratégie du FIDA épouse trois grands axes d'intervention: i) le développement local participatif au niveau du village, des groupements d'agriculteurs et de femmes, ii) l'appui à la décentralisation et aux investissements sociaux et productifs à l'échelon de la communauté, et iii) le dernier qui consiste à intégrer ces approches en aidant davantage les services de proximité et les services financiers ruraux gérés par les bénéficiaires, en s'inspirant de l'expérience des ASF. La stratégie préconise de poursuivre l'intensification de la collaboration avec la Banque mondiale en ce qui concerne la décentralisation, avec l'Agence française de développement (AFD) pour le développement local et avec les ONG pour la mise en place des ASF.

13. Les principaux acteurs des projets et programmes appuyés par le FIDA sont les hommes et les femmes qui vivent dans des villages pauvres. En matière de développement local, l'accent porte sur la promotion de groupes d'hommes et/ou de femmes qui acquièrent progressivement les compétences financières et gestionnaires nécessaires pour diriger leur propre développement et entreprendre les actions qui s'ensuivent. L'appui à la décentralisation privilégie le renforcement des capacités de gestion des représentants élus au niveau de la commune et la promotion des infrastructures sociales et économiques qui desservent une ou plusieurs collectivités. S'agissant de la mise en oeuvre, les bénéficiaires seront appuyés par des partenaires des secteurs public et privé ainsi que par des ONG, selon des contrats tripartites avec les bénéficiaires et les responsables du programme. Les représentants des bénéficiaires assumeront progressivement les fonctions de gestion du programme, à mesure qu'elles leur seront déléguées par le gouvernement.

14. Toutes les interventions du FIDA intègrent des considérations stratégiques et pratiques, à savoir: i) donner plus de poids aux organisations et à la participation locales: les projets et les programmes favorisent la participation, autrement dit, ils permettent aux membres les plus pauvres du village de prendre part à la définition des priorités et aux décisions concernant l'affectation des ressources du projet; et ii) promouvoir une croissance agricole durable pour lutter contre la pauvreté. Il s'agit ici de soutenir l'agriculture durable, d'utiliser les connaissances locales, des techniques appropriées et d'encourager l'agriculture biologique. On s'attache à la mise en valeur sélective des bas-fonds et à ouvrir au groupe cible l'accès à la technologie, aux intrants organiques pertinents et au crédit. L'infrastructure nécessaire à l'accès au marché et à la commercialisation est appuyée; iii) diversifier les activités rémunératrices: bien que nécessaires, le renforcement des moyens d'action de la population locale et l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales et économiques indispensables ne suffisent pas à faire reculer la pauvreté. La croissance économique pour créer des richesses locales est essentielle tout comme les décisions concernant leur répartition. Aussi la promotion et la diversification des activités génératrices de revenu demeure-t-elle un instrument clé de la stratégie de réduction de la pauvreté du FIDA; iv) augmenter le bon fonctionnement des investissements communautaires: eu égard au caractère limité des ressources financières et humaines du pays et à la gravité de la pauvreté rurale, les programmes de développement rural visent à accroître l'efficacité économique des investissements communautaires et à renforcer l'équité, en assurant un juste accès de la population rurale, en particulier les groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes âgées), aux services d'appui sociaux et économiques de base.



Raison d'être du programme

15. Le programme appuiera l'établissement d'organisations locales viables, en encourageant des activités rémunératrices et en améliorant les services sociaux dans les communautés. Pour ce faire, on tirera parti de l'expérience antérieure et des potentialités des ressources humaines et naturelles d'une des régions les plus pauvres du pays. Les investissements réalisés dans le cadre du programme seront décidés avec les intéressés, en tenant compte des problèmes spécifiques des femmes, pour que les actions entreprises s'inscrivent dans la durée.

16. Le programme reflète à la fois les principales politiques du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et les grands axes de la stratégie institutionnelle du FIDA. L'engagement progressif des bénéficiaires dans la gestion du programme, par exemple, est un aspect dont le FIDA se soucie particulièrement.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

17. **Zone du programme.** Le programme sera mis en oeuvre dans les préfectures de Kankan, Mandiana et Kérouané, en Haute-Guinée. Cette zone a été choisie d'après des considérations liées à la pauvreté, son potentiel de développement et la présence d'initiatives appuyées par d'autres donateurs. La Haute-Guinée est une région de savanes dont les sols se prêtent à la culture de plantes alimentaires et de coton. L'AFD s'attache à promouvoir la production de coton, la traction animale et les groupes d'agriculteurs, dans cette zone.

18. **Contexte.** La population totale des trois préfectures a été estimée à 430 000 habitants en 1996, appartenant pour la plupart aux tribus Malinké et Peuhl. La densité de la population varie entre 35 personnes/km² et moins de 8 personnes/km². Les ménages comptent plus de 30 membres pour les familles étendues, une dizaine de membres pour les familles de taille moyenne et cinq à six personnes pour les unités plus petites qui ne sont pas nécessairement des familles monoparentales. Les droits d'utilisation des terres et la dimension des exploitations varient sensiblement selon l'héritage, les modes d'occupation des terres et la taille des familles. La majorité des exploitations sont relativement petites (2 hectares) et peu ou pas équipées en matériel agricole. On y cultive principalement le maïs, l'arachide, le paddy, le coton et le manioc. Quelque 30% des ménages élèvent des bovins N'dama et du petit bétail. Pendant la saison sèche, hommes et femmes se consacrent essentiellement à l'apiculture, à l'artisanat, à la chasse, à la cueillette de plantes herbacées, au commerce et à l'orpaillage. Le revenu de ce dernier sert généralement à couvrir des dépenses ou des investissements substantiels, comme la construction de nouvelles habitations, des mariages, ou l'achat de nourriture ou d'intrants agricoles. Compte tenu des terres agricoles disponibles, c'est généralement le manque de main-d'oeuvre qui limite la production en haute saison.

19. Le pouvoir est exercé traditionnellement par le chef de village, assisté d'un conseil d'anciens. Il existe plusieurs groupes d'intérêt et des associations d'hommes, de femmes et de jeunes qui pratiquent l'entraide ou fournissent de la main-d'oeuvre contre rémunération, et souvent, même, des tontines pour l'épargne et le petit crédit. Des groupes d'intérêt à vocation économique, plus formels, sont spécialisés dans la production de compost ou d'engrais organiques à partir de balles de riz ou de feuilles d'arachide, la fabrication de briques, etc.

20. **Groupe cible.** Le programme couvrira 200 des villages les plus pauvres sur les 400 de la zone. Le groupe cible englobera l'ensemble de la population des villages, soit quelque 160 000 personnes. Les villages seront sélectionnés en fonction d'indicateurs de pauvreté, de leur potentiel agricole et des études socio-économiques conduites avant le démarrage des activités de terrain. Le ciblage sera affiné en adaptant l'aide du programme aux besoins des ménages les plus pauvres, notamment en imposant

des plafonds sur les subventions et les prêts et par d'autres restrictions. Le programme sera particulièrement attentif aux contraintes rencontrées par les femmes, qui représentent plus de 50% de la totalité des bénéficiaires, et veillera à ce qu'elles tirent profit des activités entreprises.

21. **Considérations liées à l'équité entre les sexes.** Responsables de pratiquement tous les travaux accomplis sur les champs du ménage et sur leurs propres terres (pour lesquelles elles forment souvent des groupes d'échange de main-d'oeuvre avec d'autres femmes), les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture. Quand la saison agricole bat son plein, elles travaillent pas moins de 12 à 14 heures par jour. La culture des légumes revient principalement aux femmes, qui sont aussi chargées de toutes les tâches ménagères et des soins aux enfants. Tous les indicateurs sociaux montrent que les femmes sont défavorisées; à titre d'exemple, leur taux d'alphabétisation est de 22%, soit moins de la moitié de celui des hommes qui atteint 50%, la mortalité maternelle est élevée, etc. Les femmes n'ont pas directement accès à la terre et il arrive souvent que, lorsqu'on "développe" les fonds de vallée, les femmes qui exploitaient la zone soient déplacées sans compensation et tombent dans une situation pire qu'auparavant. Par suite de la migration des hommes, beaucoup de femmes se retrouvent de fait à la tête du ménage ou sous l'autorité de leur beau-père ou de leurs frères aînés. De surcroît, les services d'aide publique s'adressent surtout aux hommes et sont pourvus d'un personnel en majorité masculin.

B. Objectifs et portée du programme

22. Le programme a pour but de contribuer à l'amélioration durable des revenus et des conditions de vie du groupe cible, et tout particulièrement des femmes et d'autres fractions vulnérables. Les objectifs consistent précisément à: i) promouvoir des organisations de base durables, autogérées, capables de mener à bien leur propre développement; ii) promouvoir des services financiers ruraux viables, notamment axés sur les besoins des femmes; iii) élever les revenus agricoles et extra-agricoles des ménages; et iv) veiller à ce que la planification et l'utilisation des ressources du programme soient rationnelles et participatives, tout en encourageant la coordination avec d'autres donateurs.

23. Le programme, d'une durée de dix ans, sera exécuté en trois phases, conformément aux procédures du MFF. Un examen détaillé d'avancement du programme sera conduit à la fin de chaque phase, à partir duquel on décidera de passer ou non à la phase suivante. À cet effet, une série de critères de passage à satisfaire au cours de chaque phase a été définie².

C. Composantes

24. Le programme comportera quatre composantes, à savoir: i) le renforcement des capacités locales; ii) l'appui aux initiatives locales et au développement agricole; iii) l'appui aux services financiers ruraux; et iv) la coordination et la gestion du programme.

Renforcement des capacités locales

25. L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités de développement des communautés et des organisations locales, en particulier des femmes et des autres groupes vulnérables. À cette fin, il est proposé: a) de lancer une campagne d'information sur l'approche suivie par le programme, la place faite à chaque sexe, les possibilités d'appui et les limites de l'action engagée; ii) d'appuyer une analyse participative des principaux obstacles auxquels doivent faire face les hommes et les femmes dans les villages de la zone cible, de leurs priorités pour ce qui est de surmonter ces obstacles, et des ressources qu'ils peuvent mobiliser à cette fin. Au vu des résultats obtenus, on élaborera un calendrier d'application qui sera mis à jour de manière participative tous les six mois, c'est-à-dire lors des évaluations des résultats des activités en cours et de l'élaboration de nouvelles initiatives.

² Voir l'appendice IV.



26. Les structures sociales et les organisations existantes participeront à la formation de groupes sur une base volontaire. On veillera, lors de la fixation des priorités d'application ainsi que dans les formations en groupe, à tenir compte des intérêts des femmes.

27. Les ONG assureront aux membres des groupes constitués spontanément et d'autres personnes intéressées une formation à l'alphabétisation fonctionnelle au moyen de méthodes éprouvées. Compte tenu du fort taux d'analphabétisme chez les femmes, le programme s'adressera en priorité à ces dernières. Par ailleurs, une formation à la gestion et une formation technique seront assurées aux membres des différents groupes, ce qui contribuera encore au renforcement des capacités.

28. Jusqu'à 24 agents seront en poste sur le terrain, dont 15 femmes afin de démontrer l'importance que le programme leur accorde. Le personnel recevra une formation aux méthodes participatives, à l'orientation générale du programme et à la prise en considération des problèmes spécifiques des femmes, et sera doté de moyens de transport.

Appui aux initiatives locales et au développement agricole

29. Le programme fournira deux types de financement: i) pour les microprojets identifiés et conçus de manière participative; et ii) pour l'appui au développement agricole et aux initiatives locales qui ne peuvent être considérées comme des microprojets.

30. Les microprojets qui recevront des dons destinés à compléter les ressources mobilisées par les membres des groupes peuvent être classés en trois grandes catégories: i) projets d'infrastructures sociales telles que construction d'écoles, de postes de santé, de réseaux d'adduction d'eau, de centres d'alphabétisation, de centres communautaires, etc.; ii) projets d'investissements à rentabilité économique et sociale différée tels qu'aménagement des bas-fonds et des zones inondables, plantation de forêts et travaux de conservation des sols et de l'eau; iii) les investissements d'infrastructures qui contribuent à réduire les coûts de transaction locaux comme la réparation et la modernisation des routes, la construction ou la réparation de marchés, d'abattoirs, de magasins de villages, etc. Les investissements dans le matériel de transformation et de commercialisation, les petites activités commerciales, etc. devront être financés par le crédit. Tous les projets d'infrastructures seront réalisés en étroite collaboration avec le programme d'appui aux communautés villageoises. Les critères d'approbation des microprojets ont été définis.

31. Le programme financera, en fonction de la demande, des activités d'appui à l'agriculture et à la commercialisation des produits, telles que des études de marché pour de nouveaux produits agricoles, la diffusion d'informations par radio pour une meilleure commercialisation, des programmes de vulgarisation destinés en priorité aux femmes et des activités de démonstrations dans les fermes de techniques améliorées de production, c'est-à-dire d'utilisation d'intrants organiques et de méthodes de production biologiques.

Appui aux services financiers ruraux

32. Il existe une très forte demande de crédit dans la zone du programme et, au vu des bons résultats obtenus à la suite de la création d'associations de services financiers (ASF) dans le pays, le programme contribuera à la création d'une cinquantaine de telles associations locales répondant prioritairement aux besoins des femmes. À cette fin, on réalisera une enquête afin de pouvoir adapter la mise en place des ASF aux marchés financiers locaux, puis une étude du potentiel en matière de crédit et d'épargne dans différentes régions. Des associations seront créées pour favoriser l'épargne à long terme sous forme de participation au capital, et leurs membres, de même que les responsables de ces associations, recevront une formation. Les coûts de fonctionnement d'une association seront financés de façon dégressive pendant quatre ans, au terme desquels celle-ci devrait être soit en mesure



de s'autofinancer soit restructurée. Une fois en place, le réseau d'associations organisera des formations, assurera la supervision et fournira des conseils, aura un rôle d'intermédiation et de refinancement et représentera les associations auprès des autorités financières. Au cours de la troisième phase du programme, les associations qui satisfont aux critères établis pourront recevoir une dotation en capital d'un montant maximum de 10 000 USD contre l'émission de nouvelles actions du réseau, ce qui leur permettra d'offrir des prêts à long terme.

33. Les ASF accorderont principalement des prêts peu importants à court terme. Pour les microprojets productifs nécessitant un financement à plus long terme, par exemple l'achat de matériel de transformation ou l'ouverture d'un magasin ou d'un restaurant, les emprunteurs devront donc faire appel à d'autres sources de financement. C'est pourquoi, à chaque fois que cela sera possible, le programme financera les prêts à court et à moyen terme accordés par les intermédiaires financiers déjà existants, tels que le Crédit mutuel et le Crédit rural, ou mettra en place un fonds de garantie pour les prêts accordés par les banques commerciales. Les modalités en seront définies lors de la deuxième année du programme, avec l'aide d'experts extérieurs.

34. Les activités financières des ASF seront supervisées par la Banque centrale, tandis que le Ministère de l'agriculture et de l'élevage supervisera les aspects techniques de ce nouveau type de service financier local. Les deux institutions recevront un appui du programme sous forme de matériel, de formation de leur personnel et de prise en charge des frais liés aux missions sur le terrain.

Coordination et gestion du programme

35. Le programme sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Une unité de coordination du programme (UCP) sera installée à Kankan. Son personnel, principalement des femmes, se composera d'un coordonnateur, de trois fonctionnaires détachés dont le rôle sera d'aider les partenaires chargés de l'application du programme dans les trois préfectures à s'acquitter de leurs obligations contractuelles, d'un spécialiste du suivi et de l'évaluation, d'un chef comptable, de deux comptables, de secrétaires, de chauffeurs et d'un garde. Les coûts de cette composante concerneront les locaux, les véhicules, le matériel et le mobilier de bureau, le fonctionnement et le financement des missions d'appui ainsi que le contrôle interne de gestion et une mission internationale de vérification des comptes. Un système participatif de suivi et d'évaluation sera créé et des examens détaillés seront réalisés à la fin de la première et de la deuxième phases du programme avec les bénéficiaires, les partenaires chargés de l'exécution du programme, le gouvernement et l'institution coopérante. Le programme participera par ailleurs à l'Observatoire du développement rural en Haute-Guinée, un mécanisme de coordination créé par le gouvernement et l'ensemble des donateurs participants au développement de la région.

D. Coûts et financement du programme

36. Les coûts totaux du programme au cours de la période d'exécution de dix ans sont estimés à 19,8 millions de USD, dont 14% au titre des provisions pour aléas. La part en devises s'élève à 3,6 millions de USD, soit 16% du total.

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie Locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement des capacités locales	3 371	204	3 575	6	21
Appui aux initiatives locales et au développement agricole	4 163	1 391	5 554	25	32
Appui aux services financiers ruraux	4 376	596	4 972	12	29
Coordination du programme	2 263	1 036	3 299	31	19
Total des coûts de base	14 173	3 227	17 400	19	100
Provision pour aléas	2 019	388	2 407	16	14
Total des coûts du programme	16 192	3 615	19 807	18	114

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

37. Le programme sera financé par un prêt du FIDA de 14,0 millions de USD (71% des coûts totaux) dans le cadre du MFF, et par une contribution du gouvernement de 1,8 million de USD (9% du total) sous forme de droits et taxes non perçus. Les actionnaires des ASF fourniront environ 3,0 millions de USD sous forme de financement des coûts de suivi, un appui au réseau national, de contributions au capital et aux réserves de chaque caisse et d'une participation de plus en plus importante aux frais de fonctionnement. Les participants qui entreprendront des microprojets contribueront sous forme de ressources locales. La contribution totale des bénéficiaires s'élèvera à environ 4,0 millions de USD, soit 20% des coûts totaux.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composants	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des capacités locales	3 811	93	233	6	49	1	4 093	21	233	3 628	233
Appui aux initiatives locales et au développement agricole	4 526	72	794	13	997	16	6 316	32	1 574	3 948	794
Appui aux services financiers ruraux	2 472	43	222	4	3 012	53	5 705	29	667	4 817	222
Coordination du programme	3 207	87	485	13			3 692	19	1 140	2 066	485
Total des décaissements	14 015	71	1 733	9	4 058	20	19 807	100	3 615	14 459	1 733

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

38. La passation des marchés respectera les procédures établies par le FIDA. Les achats de véhicules et d'équipement seront regroupés en lots de façon à obtenir le meilleur prix possible et se feront selon une procédure d'appel d'offres international. Les achats de biens et de matériel d'une valeur comprise entre 50 000 USD et 150 000 USD seront effectués par appel d'offres local, tandis que les achats de biens d'une valeur comprise entre 50 000 et 5 000 USD se feront sur le marché local ou international sur la base d'au moins trois devis. Les articles d'une valeur inférieure à 5 000 USD seront achetés directement sur la base d'au moins trois devis. Les travaux de génie civil seront peu importants et dispersés, de sorte qu'il est peu probable qu'ils suscitent l'intérêt d'entreprises internationales. La préférence sera donnée aux entrepreneurs locaux sur la base de trois devis ou aux



artisans locaux. Les partenaires chargés d'exécuter les activités du programme seront choisis par l'UCP après préqualification selon les procédures susmentionnées. Les représentants des groupes villageois, les entrepreneurs et le programme passeront des contrats pour la réalisation des microprojets. Les contrats accordés par l'UCP seront approuvés par un comité du programme présidé par le coordonnateur et au sein duquel siègera un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le personnel détaché du ministère. Le chef comptable aura un rôle d'observateur.

39. **Décaissements.** Pour faciliter l'exécution du programme, un compte spécial libellé en dollars des États-Unis, sur lequel sera versée une somme de 750 000 USD, sera ouvert auprès d'une banque commerciale acceptable par le FIDA. À la demande du gouvernement, le FIDA déposera dans un premier temps 400 000 USD sur ce compte spécial, qui sera ensuite régulièrement réapprovisionné conformément aux procédures établies. Les 350 000 USD restants seront versés lors de l'approbation de la deuxième phase du programme. Les décaissements pour le financement des travaux de génie civil, l'achat de véhicules et d'équipement, la réalisation d'études, l'assistance technique et les contrats se feront sur présentation des pièces justificatives. Tous les décaissements, qu'ils concernent le financement des ASF, l'appui aux intermédiaires financiers, le paiement des salaires ou le financement des coûts de fonctionnement ne seront effectués que contre la présentation d'états de dépenses certifiés. Les justificatifs originaux seront conservés par l'UCP, qui les tiendra à disposition pour vérification comptable et examen par les missions de supervision. L'emprunteur ouvrira un compte du programme auprès d'une institution financière acceptable par le FIDA, sur lequel il déposera chaque année à l'avance une somme correspondant à sa part des coûts du programme. Le prêt ne pourra entrer en vigueur tant que l'emprunteur n'aura pas déposé une somme de 75 000 USD. Les demandes de retrait seront signées conjointement par le coordonnateur et par un représentant du Ministère des finances. Les décaissements effectués par l'UCP en faveur des partenaires chargés de l'exécution du programme se feront sur la base d'un compte d'avance et du programme de travail et budget annuel (PTBA).

40. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les partenaires ainsi que toutes les autres parties avec lesquelles des contrats auront été passés tiendront des comptes distincts pour les activités relatives au programme. Ces comptes, de même que les comptes du programme, seront contrôlés chaque année par un cabinet d'experts comptables reconnu et acceptable par le FIDA. Le rapport des commissaires aux comptes contiendra une opinion distincte au sujet des procédures de sous-traitance en faveur des partenaires, de la responsabilité de ces partenaires et de la façon dont ils gèrent les ressources du programme. Il contiendra également une opinion distincte au sujet du compte spécial et des états de dépenses.

F. Organisation et gestion

41. Le programme sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. La structure mise en place se composera des éléments suivants: i) des groupes locaux, auxquels participeront notamment les villageois qui entreprennent des microprojets prioritaires avec l'aide du programme. Si ces groupes n'existent pas déjà, ils seront constitués sur une base volontaire une fois le ou les microprojet(s) approuvé(s). Au sein de ces groupes, des comités seront chargés de la gestion ainsi que de la réalisation et du bon déroulement des microprojets. Leurs membres recevront une formation et des conseils, et leurs activités seront suivies à intervalles réguliers par des agents de terrain. Ils entreprendront conjointement avec le personnel du programme des activités de suivi et d'évaluation; ii) les comités consultatifs communautaires (CCC) qui seront créés dans chacun des 25 CRD participant au programme et qui seront composés de six hommes et femmes parties prenantes au programme, de deux membres élus du conseil des CRD, d'un représentant de la direction préfectorale du développement rural et de l'environnement ainsi que du secrétaire des CRD chargé des questions de développement. On veillera à ce qu'aucun des membres du comité ne cumule de fonctions représentatives ou administratives. Les CCC seront responsables de l'examen des propositions de microprojets au sujet desquelles ils donneront leur avis à l'UCP. L'UCP tiendra



compte de cet avis mais prendra sa décision en parfaite indépendance. En fonction de l'expérience acquise au cours de la première phase et au vu des conclusions de l'examen détaillé qui sera mené à la fin de cette première phase, l'autorité d'approbation des microprojets au cours de la deuxième phase sera transférée de l'UCP aux CCC. Ces derniers se réuniront aussi souvent que nécessaire et à la demande de l'UCP pour examiner les propositions présentées; iii) un comité de pilotage du programme (CPP), qui prendra la forme d'un petit organisme opérationnel présidé par un représentant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et composé de l'inspecteur régional du ministère, de trois représentants des préfectures concernées et d'un représentant du Ministère des finances, ainsi que de sept représentants des villageois. À partir de la troisième phase, le comité sera présidé par un représentant des villageois. Il sera responsable de l'examen et de l'approbation des programmes de travail et des budgets annuels, du rapport annuel et du rapport de vérification des comptes. Au niveau du comité, les programmes et budgets présenteront les éléments physiques et financiers sous forme d'agrégats. Au niveau de la préfecture, l'approbation ou le rejet des demandes de financement des microprojets relèvera de l'UCP ou, lors des dernières phases du programme, du CCC. Le comité se réunira deux fois par an à Kankan et son secrétariat sera assuré par le coordonnateur;” iv) l'UCP, qui sera responsable de la planification, de la gestion financière, de la passation des contrats et du suivi de l'activité des partenaires, des activités participatives de suivi et d'évaluation de l'impact du programme et du contrôle interne de gestion.

42. Les villages seront choisis en fonction de critères et d'indicateurs de pauvreté destinés à montrer le potentiel de développement et la cohésion sociale de la région concernée. À cette fin, une étude de diagnostic sera réalisée dans chacune des trois préfectures pendant la première année du programme. Au cours de la première phase, le programme concernera au total 42 villages qui chacun recevront une aide pendant quatre ans et exécuteront des microprojets durant la première, la deuxième et la quatrième année de participation pour un montant total d'environ 20 000 USD par village. Dans le PTBA, la planification des microprojets sera décrite du point de vue financier. La décision quant à l'octroi ou non de prêts sera prise par l'UCP durant l'exercice budgétaire en cours. Les activités de planification et autres seront réalisées avec les partenaires et en étroite collaboration avec le PACV.

43. **Suivi et évaluation participatifs.** La conception du programme implique l'existence d'un système efficace de suivi et d'évaluation qui permette aux responsables aussi bien de suivre les progrès réalisés que d'ajuster les modalités clés d'exécution en fonction des besoins. Des indicateurs de base ont été définis et l'adoption de méthodes participatives sera un critère conditionnant le passage à la deuxième phase. La préparation d'études détaillées à la fin de la première et de la deuxième phases sera confiée à l'UCP.

44. **Forums d'échange.** L'UCP organisera deux fois par an des forums d'échange afin d'examiner les résultats obtenus, les obstacles identifiés et d'autres questions qui concernent l'exécution du programme. Ces ateliers regrouperont les présidents des CRD, des représentants des trois préfectures concernées, de la Chambre régionale d'agriculture, des directions de la planification, du PACV et des organisations de base ainsi que du personnel des partenaires et des prestataires de services de la zone.

G. Justification économique

45. **Avantages et bénéficiaires.** Les avantages du programme devraient être: i) une réduction des coûts locaux de transaction grâce à un meilleur accès aux marchés, à l'offre de services financiers et à une amélioration des techniques de production agricole et de commercialisation; ii) un accroissement de la production agricole dans la zone, qui est généralement déficitaire sur ce point; iii) une amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire des ménages; iv) un accroissement des ressources disponibles pour les investissements du fait d'une augmentation de la part de valeur ajoutée dépendant des producteurs; v) des possibilités accrues d'accès à l'information, de formation et d'utilisation des technologies appropriées; vi) un renforcement du pouvoir de négociation des producteurs, hommes et femmes; vii) une amélioration de la situation financière des femmes et une



participation plus importante de ces dernières à la gestion des organisations locales; viii) une gestion plus rationnelle des ressources naturelles telles que le sol, l'eau et la végétation; ix) une amélioration de l'état sanitaire et du niveau éducatif.

46. Au cours des dix ans que durera le programme, celui-ci touchera environ 200 villages et, directement ou indirectement, 160 000 personnes au total. Au moins 12 000 villageois recevront une formation en matière d'alphabétisation et environ 400 organisations locales, comptant 8 000 membres, verront leurs capacités renforcées. À la fin du programme les 50 ASF compteront environ 25 000 actionnaires, dont au moins la moitié de femmes.

47. **Femmes.** Les financements accordés par l'intermédiaire des ASF et du programme contribueront aux initiatives et aux activités économiques des femmes, qui verront ainsi leur revenus augmenter et acquerront une place plus importante au sein de la communauté. Indirectement, ces activités se traduiront par une amélioration de l'état nutritionnel des enfants et un taux de scolarisation plus élevé. L'équipement destiné à la transformation et dont l'achat aura été financé grâce au programme permettra d'accroître la valeur ajoutée du travail des femmes et de réduire dans une certaine mesure leur charge de travail. Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation rendront les femmes plus autonomes et leur permettront d'acquérir les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité de leur propre développement.

48. **Viabilité économique.** Il est difficile d'estimer la diversité des microprojets qui seront exécutés au cours des dix ans que durera le programme, de sorte que l'on n'a pas calculé de taux général de rentabilité. Des budgets ont été préparés pour plusieurs cultures importantes, qui montrent l'intérêt financier d'une diversification. On a par ailleurs effectué des estimations des flux financiers liés à un certain nombre d'activités génératrices de revenus typiques. La mise en valeur des bas-fonds et des plaines devrait se traduire par un accroissement de la production de riz paddy d'environ 8 000 tonnes par an une fois atteint le stade de plein développement. La production d'autres cultures augmentera également grâce à une meilleure intégration de l'élevage et à l'assolement, à l'utilisation de semences de meilleure qualité ainsi qu'à une plus grande fertilité des sols obtenue par l'utilisation de matières organiques.

H. Risques

49. Comme indiqué dans le programme, une approche participative impose la définition d'un calendrier approprié pour faire en sorte que les femmes et les groupes vulnérables de population participent effectivement au processus de prise de décision, d'exécution et de gestion. Il est toutefois possible que pour des considérations de décaissement le gouvernement et le donateur essayent d'accélérer le processus et de le rendre donc moins efficace. Un suivi étroit des groupes de population qui participent à la définition des priorités et à la prise de décision permettra de réduire ce risque.

50. Les autres risques liés au programme sont: i) une coordination insuffisante entre les divers projets et programmes mis en oeuvre dans la zone, risque que l'on pourra éviter en faisant appel à l'Observatoire; ii) des compétences insuffisantes ou inappropriées des partenaires, qu'il s'agisse d'entités publiques, privées ou d'organisations non gouvernementales. Le recours aux appels d'offres ou à la préqualification pour la sélection de ces partenaires pourraient permettre d'éliminer ce risque. De la même façon, la qualité du personnel de l'UCP déterminera dans une large mesure les résultats du programme de sorte que ce personnel sera sélectionné sur concours.

I. Impact sur l'environnement

51. Plusieurs types de microprojets auront un impact positif sur l'environnement (protection des sources d'eau, construction de digues, protection des forêts des villages, gestion des zones protégées, etc.). La mise en valeur des bas-fonds et des plaines alluviales concerne des terres déjà cultivées et n'aura donc aucun impact sur l'environnement. L'amélioration de la fertilité des sols obtenue par

l'utilisation de mesures biologiques et l'intégration de l'élevage sera encouragée. D'autre part, les travaux de remise en état des routes pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement en raison de l'abattage des arbres qu'ils supposent et de l'érosion qui en résultera, mais cet impact sera très localisé. Globalement, le programme est classé "B" et toutes les activités qu'il est proposé de financer seront évaluées du point de vue de leur impact sur l'environnement. Compte tenu de la taille relativement peu importante des microprojets, on se limitera à une analyse peu détaillée.

J. Caractéristiques novatrices

52. Conformément à la stratégie du FIDA, le programme présente un certain nombre de caractéristiques novatrices, à savoir: i) l'application d'une approche participative et la priorité accordée aux femmes; ii) la reconnaissance de la responsabilité des villageois pour ce qui est de leur développement et du rôle consultatif et complémentaire du programme; iii) l'adoption d'un mécanisme de financement flexible et d'une approche de la programmation et de l'exécution fondée sur les demandes et les initiatives des parties prenantes au niveau des villages; iv) la participation progressive des bénéficiaires à la prise de décisions et à la gestion du programme; v) la sous-traitance des activités de mise en oeuvre dans le cadre de contrats tripartites; vi) la mise en place d'un mécanisme de coordination (l'Observatoire) et d'une étroite coopération avec le PACV.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

53. Un accord de prêt entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

54. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

55. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

56. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

“DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Guinée un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (10 200 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} novembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.”

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 16 novembre 1999)

1. Le Gouvernement de la République de Guinée (ci-après dénommé le Gouvernement) met à la disposition de l'agent principal du programme les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et des procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement, aux fins d'exécuter le programme.

2. À cet effet, le Gouvernement effectue chaque année durant la première phase sur le compte de programme un dépôt des fonds représentant une part de sa contrepartie pour un montant global en francs guinéens équivalant à 75 000 USD. Pour les phases suivantes, le Gouvernement reconstituera annuellement ledit compte en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils seront prévus dans le PTBA relatif à l'année du programme considérée. Les fonds de contrepartie seront inscrits au Programme d'investissement public (PIP).

3. Le Programme sera divisé en trois phases distinctes, conformément aux procédures du Mécanisme flexible de financement (MFF). Le passage d'une phase à l'autre sera conditionné par la satisfaction d'un certain nombre de conditions dont l'effet sera de déclencher le démarrage de la phase suivante. À la fin de la phase I, le Gouvernement, un représentant des bénéficiaires et le FIDA évalueront les réalisations du Programme et feront des recommandations pour le passage à la phase II ou la clôture du Programme. La décision finale du passage de la phase I à la phase II appartient au FIDA.

4. Phase I à phase II. Les déclencheurs évalués à la fin de la première phase du Programme seront les suivants:

a) Déclencheurs institutionnels

- i) Le système de contrôle interne de gestion est efficace et fournit des tableaux de gestion pertinents.
- ii) Le système de suivi-évaluation est performant pour évaluer les critères de passage; les rapports sont établis dans les délais prévus, et les évaluations participatives prévues ont été menées.
- iii) Les mécanismes et procédures de financement des plans d'action et des microprojets ou actions prioritaires (MAP) ont été précisés dans un manuel de gestion des Fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL), et sont appliqués de manière satisfaisante.

b) Déclencheurs économiques, techniques et financiers

- i) Les plans d'action et les MAP qu'ils contiennent prennent en compte les priorités et les besoins des groupes les plus défavorisés.
- ii) Au moins 30% des initiatives de base ont bénéficié directement aux femmes.
- iii) Au moins une dizaine d'associations de services financiers (ASF) ont été constituées et sont opérationnelles.

5. Phase II à phase III. Les déclencheurs évalués à la fin de la seconde phase du Programme seront les suivants, sous réserve de modifications pouvant résulter des recommandations de l'examen de fin de 1ère phase.

a) Déclencheurs institutionnels

- i) Le suivi-évaluation et les contrôles financier et interne de gestion ont accompagné d'une façon satisfaisante les réalisations du Programme et une documentation appropriée est disponible.
- ii) Les conditions du désengagement progressif de l'Unité de coordination du programme (UCP) au profit des acteurs locaux sont réunies:
 - au moins 50% des plans d'action peuvent être élaborés de manière autonome par les acteurs locaux, avec un appui réduit du Programme; et
 - au moins 50% des FAIL sont en mesure d'être cogérés avec l'UCP par les organisations de base (OB) et leurs structures faitières.
- iii) Une structure d'expertise nationale d'appui aux ASF a été mise en place et vient en aide de manière satisfaisante aux opérateurs locaux de suivi des ASF.

b) Déclencheurs économiques, techniques et financiers

- i) Au moins 50% des initiatives de base ont bénéficié directement aux femmes.
- ii) Au moins 2/3 des MAP financés ont démontré une rentabilité suffisante et un impact positif sur l'augmentation des revenus du groupe cible, attestés par les activités d'évaluation.
- iii) Au moins 50% des OB soutenues sont capables de tenir une comptabilité simplifiée et maîtrisent les paramètres de gestion de leurs activités.
- iv) Au moins 70% des ASF créées sont opérationnelles:
 - les taux de remboursement des crédits sont suffisamment élevés et permettent à 70% des ASF soutenues depuis plus de quatre ans de couvrir leurs charges de fonctionnement (y compris l'appui technique); et
 - les crédits aux femmes représentent plus de 30% du nombre total de prêts.

6. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du programme, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du Programme ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Classification 1996-1997 des pesticides par risque recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)" et ses avenants.

7. Le Gouvernement exempte de tous impôts et taxes les importations. Les impôts et taxes sur les acquisitions et la fourniture de biens et services, et les travaux de génie civil sont considérés comme constituant une partie des fonds de contrepartie que le Gouvernement est tenu de fournir.

8. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon la législation du travail en vigueur.



9. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes, notamment techniques, à pourvoir dans le cadre du Programme.
10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:
 - a) Les membres de l'UCP, ayant les compétences et l'expérience jugées acceptables par le FIDA, ont été sélectionnés et recrutés conformément à des procédures convenues entre le Gouvernement et le FIDA;
 - b) Le compte spécial a été ouvert auprès d'une banque commerciale ou de toute autre institution financière acceptable pour le FIDA;
 - c) Le compte du Programme a été ouvert et l'équivalent en francs guinéens de 75 000 USD, représentant le dépôt initial des fonds de contrepartie du Gouvernement, a été déposé; et
 - d) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité judiciaire compétente ou toute autorité officielle acceptable pour le FIDA, a été remis par le Gouvernement au FIDA.
11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions aux décaissements des fonds du prêt :
 - a) Aucun retrait ne sera effectué avant que:
 - i) un projet de Manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable du Programme n'ait été élaboré;
 - ii) un projet de système comptable n'ait été élaboré; et
 - iii) un cabinet d'audit n'ait été sélectionné.
 - b) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant la catégorie «Appui aux intermédiaires financiers» avant la deuxième année du programme une fois les modalités d'utilisation de ce fonds définies avec l'aide d'une consultation spécialisée.
 - c) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant la phase II, avant que les conditions préalables (déclencheurs) au passage de la phase I à la phase II n'aient été satisfaites.
 - d) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant la phase III, avant que les conditions préalables (déclencheurs) au passage de la phase II à la phase III n'aient été satisfaites.